

COMME UNE GRENOUILLE EN HIVER

La fin, en politique, justifie les moyens, c'est d'ailleurs son unique fonction et sa seule modalité d'existence. Comme la distance ultime dans un univers infini, elle se barre toujours plus loin. En politique, il y a toujours une fin à l'élaboration législative, logistique, humaine des moyens. Scientifique par exemple : Bertillon, en France, a élaboré au XIXe siècle un fichier anthropométrique des délinquants. Dès la fin de la première guerre mondiale, ce système va être généralisé à l'ensemble de la population. En 1935, le "procédé dactyloscopique" réservé aux criminels est étendu à tous les réfugiés. Il sera d'une grande utilité dans la mise en œuvre, quelques années plus tard, de la déportation et de l'extermination des juifs. Les tziganes, eux, étaient soumis aux carnets anthropométriques depuis 1912. Les fins s'estompent vite, mais les moyens s'inscrivent dans la durée.

Est-ce la fonction qui crée l'organe, ou le contraire ? À partir de 1850, on a commencé à considérer que l'ordre et la paix publique gagneraient à ce que certaines populations soient cantonnées. La IIIe République a donc doté notre pays d'un réseau de camps d'internement ou d'assignation où passeront nomades, alsaciens-lorrains, travailleurs coloniaux requis et réfugiés de tous poils. Par ailleurs, en Algérie, l'internement administratif motivé en 1834 par l'état de guerre est confirmé et étendu à la Nouvelle-Calédonie en 1887, en Indochine et AOF en 1904, en Afrique équatoriale en 1910. C'est le gouvernement Daladier, et non Pétain, qui promulgue en 1938 la loi-décret permettant d'interner tous les "indésirables" présents sur le territoire.

Des moyens qui s'incrument dans le paysage, des organes qui fonctionnent à plein régime. Et la politique se décline en politiques, économique, de quotas, du pire. L'organisation

matérielle de la déportation, fichage, arsenal de lois discriminatoires, lois d'exception s'inscrivant dans la durée, réseau de lieux d'internement, était opérationnelle bien avant d'être mise en œuvre.

Les temps changent, dit-on. Le fait que les camps aient réapparu et proliféré ces dernières années, la généralisation et le croisement des fichiers, le triplement des quotas d'expulsion en moins de cinq ans, les missions spécifiques de certains corps de police et de gendarmerie, l'inflation de lois répressives... n'impliquent pas que nous allons vers un nouvel holocauste. Seulement que tout est prêt pour ça. Ne manque plus que la volonté politique. Les clandestins ne sont pas envoyés à la mort.

Encore que.

L'Europe se propose d'harmoniser (Ah qu'en termes gracieux...) les durées de rétention dans tout l'espace Schengen. 18 mois de placard ! Il est vrai que dans certains pays, on peut se retrouver entaulé des années, le temps n'étant pas limité. Les centres de rétention ne relèvent pas de l'administration pénitentiaire, ce qui donne aux internés un statut hybride propice au pire comme au n'importe quoi. S'ils en relevaient, il serait impossible par exemple d'y enfermer des enfants. En France, certaines associations comme la Cimade y font leur boulot d'assistance juridique, tandis que les proches des internés peuvent les visiter. Mais les clandestins ne passent pas que par les centres. Ils se retrouvent parfois détenus dans les zones d'attente des aéroports, où règne un inquiétant arbitraire policier, voire errent pendant des heures ou des jours dans la zone internationale des mêmes aéroports, la PAF refusant de les enregistrer. Environ un tiers des arrivants sont des mineurs, dont un tiers sont des mineurs isolés. Le traitement réservé à certains de ces enfants est édifiant. En octobre 2007, sur les

60 mineurs isolés placés dans la zone d'attente de Roissy, 15 ont été refoulés, au plus complet mépris des droits de l'enfant. Dans ce cas, les compagnies doivent réembarquer les clandestins qu'elles n'auraient jamais dû laisser entrer sur le sol français, ce qu'elles font sans regimber. Un chinois de 17 ans est ainsi expédié à Mexico, une fillette de dix ans de nationalité indéterminée se voit envoyée à Lomé. Qui veut avoir une idée de la façon dont sont traités les étrangers -et ceux qui se soucient de leur sort- dans les aéroports du pays des droits de l'homme peut se pencher sur les rapports de l'Anafé. Un flic portant une tache de sang sur sa chemise explique qu'un abruti a trouvé le moyen de s'exploser la lèvre sur une porte. Un problème moteur, sans doute. L'individu lui a ensuite craché dessus, tachant sa chemise. On n'imagine pas ce que ces pauvres bougres doivent encaisser dans l'exercice de leur sacerdoce.

Dans le même temps, le projet récurrent d'une ceinture de camps offshore en Afrique du nord se concrétise. 4 à 500 000 migrants passent les frontières sud de l'Europe tous les ans, une centaine de milliers arrivent par l'est. Quelques centaines de boat-people se noient, beaucoup sont refoulés vers les camps des pays arabes, qui à l'occasion les déportent vers les zones désertiques, où ils ont tout loisir de crever. La Lybie est le premier pays non européen à avoir accepté, en 2004, moyennant quelques équipements, une meilleure considération et de la braise, que ses camps s'intègrent dans la politique de déportation de l'UE. Cette année-là, son ministre de l'intérieur annonçait la déportation de 40 000 personnes en quelques semaines. En Tunisie on est plus discret, mais nombre de déportations auraient conduit les réfugiés dans des zones désertiques algéro-tunisiennes, sans la moindre assistance. L'Italie, comme l'Allemagne, défend avec impétuosité l'externalisation des camps chez nos amis

du sud de la Méditerranée, qui sauront bien gérer, moyennant quelques marchés juteux et juste rétribution, cet épineux problème. Un pont aérien relie d'ailleurs Lampedusa et Tripoli. Comme le disait Buttiglione, le commissaire Européen auquel nous avons échappé, il ne s'agit pas de créer des camps de concentration, juste d'utiliser les camps existant. Nous voilà rassurés. En Ukraine, ça ne se passe pas beaucoup mieux pour les irakiens, afghans, tchéchènes, chinois, pakistanais et autres qui, on se demande pourquoi, ont aussi la rage de foutre le camp de chez eux. Les camps situés à la périphérie de Schengen, dans des zones quasi inaccessibles, gardés par des troupes paramilitaires, les plates-formes de refoulement en somme, enflent. Les îles Canaries, en dehors de leurs hôtels friqués, cumulent une capacité de rétention de presque 2000 miséreux. Aux alentours de Ceuta et Melilla, les flics marocains ont parfois le doigt sur la gâchette, et leurs homologues espagnols n'y peuvent rien. Toujours au Maroc, nombre d'associations se mobilisent contre les rafles de migrants subsahariens et les mauvais traitements qu'ils subissent dans les camps. M6 se fout de cette solidarité : l'Europe paie, et paie bien ses cerbères. Quelques jours après que ses flics aient défouraillé à Ceuta et Melilla, Frattini, commissaire européen, lui proposait 40 millions d'euros pour ses menus frais de "lutte contre l'immigration irrégulière".

La routine doucement s'installe. Le silence des pantoufles étouffe le bruit des bottes, et on ne fait pas trop attention aux enfants internés, ni aux rafles, ni aux décrets qui pleuvent dru. Comme celui de décembre 2007 qui réserve aux européens tous les boulots jusqu'ici occupés par les non-européens, lesquels sont priés d'être doctorants pour avoir l'honneur de postuler en France. Concrètement, des centaines de milliers d'étrangers en situation régulière vont perdre le

boulot qui depuis des années leur permettait d'obtenir des autorisations de séjour, et basculer dans la clandestinité. Voilà qui va donner un boulot fou aux flics et aux gendarmes français, et contraindre leurs supérieurs à se fendre de décrets augmentant leurs effectifs et élargissant leurs missions. On n'a pas fini de voir proliférer les uniformes.

Aux idéalistes qui s'imagineraient que tout est de la faute à Sarko, il faut rappeler que le Front Popu n'a pas démantelé le réseau des camps coloniaux, ni annulé le traitement des étrangers, ni fait quoi que ce soit pour modifier le sort des tsiganes. Plus près de nous, qui a entendu Royal remettre en question la politique d'immigration ? L'histoire ne se répète pas, mais elle bégaye. Dans une ploutocratie transnationale, il est peu probable de voir réapparaître des camps de la mort. Mais il ne faut pas oublier que le système concentrationnaire nazi fut aussi un formidable réservoir de main d'œuvre gratuite à productivité quasi nulle, dont la rentabilité était assurée par le caractère massif. Dans l'Allemagne des années 30-40, qui fut aussi celle de l'édification de fortunes colossales, un ouvrier sur cinq était fourni par la main d'œuvre concentrationnaire. Là où j'habite, dans le Vaucluse, la plupart des agriculteurs soutiennent la politique gouvernementale, alors que leurs ouvriers agricoles sont des étrangers. Mais la FNSEA, dans le même temps, a extorqué à Barnier la promesse de décrets dérogatoires allongeant de deux mois les contrats OMI, lesquels ne concernent plus que le Maroc et la Tunisie, puisque la Pologne fait maintenant partie de l'Europe. Ils veulent bien des étrangers, mais sans l'ombre de la queue de ce qui pourrait ressembler à un droit.

Alors que faire, bordel ? désobéir. Instit, refuser de renseigner le fichier base-élève. Agent ANPE, ne pas signaler à la préfecture la situation administrative des demandeurs d'emploi. Travailleur social, oublier de transmettre les

“données sensibles”. Soutenir et protéger les étrangers. De fait, les sanctions prévues pour le refus de délation dans le cadre du boulot (avertissements, mise à pied) ou l’aide au séjour irrégulier (5 ans de zonzon et 75 000€ d’amende) sont peu ou pas appliquées en cas de mobilisation. Les flics n’aiment pas les médias ni les comités de soutien, et certains d’entre eux n’aiment pas du tout ce qu’ils font. Et puisqu’on est encore, dit-on, en démocratie, usons du droit de ne pas être d’accord avec l’ignominie perpétrée en notre nom. Après on verra.